

N°2016417018
APPEL D'OFFRE POUR UNE MISSION D'ETUDE ARTISTIQUE TERRITORIALE 2016/2017

TITRE
DE L'EDUCATION ARTISTIQUE COMME OUTIL DE MUTATION DES TERRITOIRES

THEMATIQUE
DEMAIN TON TERRITOIRE /LE DROIT A L'UTOPIE

Commanditaire : Conseil départemental du Val d'Oise (Direction de l'action culturelle)

Attributaire : Artiste(s) associé(s) à un cabinet d'ingénierie culturelle

Cadre de la commande

Divers acteurs porteurs à plusieurs niveaux de l'action publique sur le territoire de l'Est du Val d'Oise sont engagés pour faire progresser l'idée d'une culture durablement et équitablement partagée : les collectivités locales, plusieurs services déconcentrés de l'État (Ministères en charge de la Culture, de l'Éducation, de la Politique de la Ville) et les acteurs de terrain. Ces nombreux partenariats constituent des leviers d'action locaux, afin d'assurer la réussite d'une démarche coordonnée d'éducation artistique au niveau territorial.

Dans ce cadre depuis 2012, la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale et le Conseil départemental du Val d'Oise sont engagés, en partenariat avec les Villes d'Arnouville, Fosses, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Marly-la-Ville, Sarcelles et Villiers-le-Bel, dans la réalisation d'un Contrat local d'éducation artistique (CLEA, dispositif du Ministère de la Culture) avec le soutien des structures culturelles du territoire. Le Conseil départemental du Val d'Oise assure la maîtrise d'ouvrage de ce dispositif, en lien avec la DRAC d'Ile-de-France.

Cet appel d'offre pour une étude artistique territoriale est destiné à poursuivre et élargir la démarche enclenchée par la précédente génération de CLEA. Il s'inscrit dans une phase de transition, afin d'adapter au mieux le dispositif aux besoins locaux en matière d'éducation artistique ainsi qu'à la nouvelle organisation territoriale intercommunale, avant l'éventualité de la signature d'un nouveau CLEA. Le territoire des huit villes signataires du CLEA s'inscrivait, avant 2016, au sein de deux agglomérations Val de France et Roissy Portes de France. Depuis le 1^{er} janvier 2016, dans le cadre de la réforme territoriale, une nouvelle communauté d'agglomération est en cours : Roissy Pays de France. L'étude concernera les vingt-cinq communes de la nouvelle EPCI situées dans le Val d'Oise et pourrait s'élargir aux autres communes de la nouvelle agglomération.

1. Rappel du cadre général du dispositif CLEA et bilan

Les valeurs générales relatives à un CLEA

- Favoriser l'épanouissement et la construction individuelle et collective des habitants du territoire en lien avec une conscience citoyenne,
- Mobiliser une dynamique territoriale collective et durable en faveur de l'éducation artistique et culturelle, visant à compenser les inégalités sociales d'accès à la culture en favorisant l'émergence de projets culturels de qualité sur l'ensemble du territoire,
- Favoriser la rencontre entre les artistes professionnels et les habitants par la production et l'expérimentation d'outils innovants de médiation artistique et culturelle,
- Encourager et favoriser une pratique artistique et culturelle enrichie, notamment en travaillant les articulations avec les ressources culturelles et artistique du territoire.

Les axes opérationnels d'un CLEA

- Une présence artistique sur le territoire, sous forme de résidences-missions de 4 mois minimum, chaque année pendant les 3 ans du contrat,
- L'innovation en médiation : réduire la distance entre le public et l'offre culturelle,
- Développer la formation des acteurs de terrain.

Bilan de septembre 2012 à juillet 2016

- 8 villes impliquées dans les actions en 2012 ; 6 en 2015;

- Intervention de 12 équipes artistiques au total;
- Environ 3 000 personnes touchées par les actions d'éducation artistique ;
- Environ 85 structures éducatives, sociales et culturelles impliquées (collèges, lycées, écoles, services jeunesse, Programmes de réussite éducative, Centres de loisirs, Centres sociaux, Maisons de quartier...);
- Plus de 20 personnels de l'animation du territoire formés.

2. Définition de la commande : « L'éducation artistique, outil de mutation des territoires »

2.1 Contexte : « Demain ton territoire / Le droit à l'utopie »

Cette commande contribue à la réflexion départementale sur l'évolution du Grand Paris Est. La démarche « demain ton territoire », initiée par les directions du Grand Paris Est et de l'action culturelle, consiste à rapprocher la création artistique et l'aménagement du territoire pour mieux articuler les politiques publiques locales et susciter chez le public l'idée que chacun peut devenir acteur de la transformation de son territoire. La création artistique se nourrit des mutations territoriales et contribue à leur compréhension. Elle révèle le potentiel d'un territoire et donne des outils à ceux qui le transforment, l'aménagent, le requalifient, en leur inspirant de nouvelles méthodologies, en offrant des récits, en révélant la ville des usages et contre-usages, en suscitant de nouvelles prises de paroles, en sensibilisant aux enjeux sociétaux ou en donnant à voir les lieux dans leurs dimensions créatives.

2.2 Objectifs de l'équipe attributaire du marché et déroulement de la commande

- 1^{ère} étape : réaliser un diagnostic sensible et une cartographie culturelle et sociale du territoire (toutes les données culturelles, sociodémographiques et économiques nécessaires pourront être mises à disposition de l'attributaire du marché par les services du Département, de la DRAC et des partenaires),
- 2^{ème} étape : A partir du diagnostic, définir des axes d'actions possibles pour le futur CLEA (définir des publics et des territoires, des axes de développement prioritaires...),
- 3^{ème} étape : Faire émerger une vision prospective du territoire, afin d'en renouveler les forces.

Les élus et les partenaires seront associés à l'ensemble des étapes.

2.3 Publics et partenaires

- Les acteurs de terrain : artistes, équipes des structures culturelles, partenaires de l'Éducation nationale, relais sociaux, éducatifs, usagers et habitants du territoire...
- Les élus des territoires concernés,
- Les institutions : Conseil départemental, DRAC, Éducation nationale...

3. Pilotage de l'étude

Un Comité de pilotage constitué des élus et des professionnels représentant les collectivités locales, des structures ressources impliquées dans la commande, du Ministère de la culture, du Ministère de l'Éducation nationale, et du Conseil départemental du Val d'Oise. Le Comité de pilotage se réunit au lancement de l'étude, puis à l'issue de chaque étape, et à son terme pour son évaluation. Le Département en assure la coordination générale et le secrétariat.

Des comités opérationnels seront également constitués pour le suivi de l'étude.

4. Période et durée de l'étude

L'étude se met en place fin septembre 2016 et doit être clôturée au plus tard en juillet 2017.

5. Conditions financières et techniques

Les crédits budgétaires du Département alloués à cette étude sont plafonnés à **48 000 € TTC** au total.

Le règlement de cette prestation se fera en 3 versements :

- 25 % au démarrage de l'opération à l'émission de la lettre de mission du Conseil départemental ;
- 40 % à l'issue de la deuxième étape ;
- 35 % à l'issue de l'opération, sur attestation de service fait signée par le Conseil départemental.

Les attributaires retenus doivent être autonomes dans leurs déplacements et disposer, de préférence, d'un véhicule personnel.

6. Dossier de réponse à l'appel d'offres

Peut faire acte de candidature toute structure, domiciliée en France, ayant des compétences artistiques et d'ingénierie culturelle. Le candidat doit être en capacité de s'engager sur la durée demandée. Il doit avoir à son actif une production artistique et une expérience significative dans le domaine de l'ingénierie artistique et culturelle.

Les éléments à fournir sont :

- Une déclaration de candidature
- un organigramme de la structure, ses missions et son parcours ;
- un dossier de présentation de la démarche du candidat et de sa production existante ;
- Une note de synthèse présentant les orientations du projet proposé (15 pages maximum), comprenant les aspects méthodologiques.

L'ensemble du dossier est à adresser pour le **15 juin 2016, 18h délai de rigueur** par envoi électronique à l'adresse suivante : lara.goussebaile@valdoise.fr

Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra être retenu.

Dans le cas où le candidat souhaite enrichir cet envoi d'un DVD, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale à l'adresse suivante :

À l'attention de Lara Goussebaïle
Direction de l'action culturelle
Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY-PONTOISE cedex

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

7. Procédure d'attribution

Après une pré-sélection éventuelle des candidatures par un comité opérationnel selon les critères figurant en annexe 1 du présent cahier des charges, le Comité de pilotage se réunira pour effectuer le choix de l'attributaire du marché, toujours suivant les critères de sélection figurant dans l'annexe 1, fiche d'évaluation des projets.

La commande fera l'objet d'une lettre de mission de la Direction de l'action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise.

Les candidats présélectionnés seront ensuite reçus par le **comité de pilotage le 6 juillet**. Il est donc impératif que le candidat soit disponible à cette date (un candidat non disponible ne pourra être sélectionné).

Le résultat de la sélection sera communiqué le 8 juillet.

8. Le Cahier des clauses administratives générales applicable au présent marché est le CCAG Prestations intellectuelles.

Pour plus d'informations

Cécile REVERDY-GAILLARD
Téléphone : 01 34 25 30 70

Ou

Nathalie LARUE-GILBERT
Téléphone : 01 34 25 32 57

ANNEXE 1 : Grille d'évaluation des projets

Critères	Notation
100)	(sur
• Respect de la thématique :	20
• Clarté et pertinence du projet artistique présenté :	20
• Forme et qualité de la méthodologie :	20
• Qualité artistique du projet :	20
• Expérience en ingénierie culturelle du candidat :	20

ANNEXE 2 : Documents à disposition des candidats

- Liste des actions réalisées par les directions du Grand Paris Est et de l'action culturelle dans le cadre de « demain ton territoire »,
- Eléments démographiques,
- Eléments socioéconomiques,
- Eléments historiques et patrimoniaux,
- Eléments culturels...